



La formation continue au cœur de la performance des ressources humaines

THEME : FACILITATION DU RECOUVREMENT DES CREANCES DANS LES ENTREPRISES DE L'ESPACE OHADA : le pacte comissoire

PROBLEMATIQUE

La réforme matérialisée de l'Acte Uniforme OHADA sur le droit des sûretés par l'entrée en vigueur du pacte comissoire le 15 mai 2011, venait apporter une réponse précise aux difficultés de recouvrement des créances par rapport aux moyens existants. La situation des créances non recouvrées sous l'ancienne législation était déjà extrêmement préoccupante.

Dans la zone CEMAC par exemple, l'enveloppe des créances irrécouvrables représente 15 à 17% du volume global des crédits octroyés par les banques ce qui a pour conséquence la méfiance des institutions financières quant à l'octroi des crédits.

Au regard de cette situation, l'urgence d'une réponse forte s'imposait. C'est pour cette raison que le législateur OHADA a donc introduit dans l'Acte Uniforme sur le droit des sûretés en 2011, le pacte comissoire qui s'avère être une solution efficace pour pallier aux difficultés de recouvrement des créances. Il s'agit d'une convention par laquelle le créancier devient directement propriétaire du bien gagé en cas de faute de paiement à l'échéance.

En outre, le pacte comissoire présente une double facette : en amont, il facilite l'octroi rapide du crédit et en aval, permet le recouvrement aisé des créances en cas d'inexécution ; d'où l'importance de donner aux créanciers une arme efficace afin de les mettre à l'abri des aléas des procédures judiciaires notamment la saisie immobilière qui est lente, coûteuse et incertaine.

Ce séminaire, organisé par le **CABINET I.S.M-CAMEROUN** spécialisé en droit OHADA à Douala-Cameroun du **22 au 24 mai 2019** nous permettra d'apporter des réponses concrètes à cette préoccupation tout en analysant et mettant en exergue les aspects techniques de la mise en œuvre du pacte comissoire afin de booster l'efficacité en matière de recouvrement des créances dans la zone OHADA.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de ce séminaire, chaque participant sera capable de :

- ▶ Mieux cerner et comprendre les contours de la notion du pacte comissoire
- ▶ Concevoir une convention de crédit en y insérant le pacte comissoire
- ▶ Connaître le régime juridique du pacte comissoire
- ▶ Connaître les éléments indispensables à introduire dans le pacte comissoire afin de mieux sauvegarder les intérêts du créancier
- ▶ Maîtriser les exigences légales devant être contenues dans une convention portant pacte comissoire afin de s'assurer de son efficacité lors de sa réalisation
- ▶ Mettre en œuvre le mécanisme de réalisation ou de l'appropriation du bien mis en garantie dans la convention du pacte comissoire en cas de défaillance du débiteur
- ▶ Maîtriser la jurisprudence gouvernant le pacte comissoire dans l'espace OHADA et les grandes orientations.

PUBLIC CIBLE

- Banques, Micro finances, Crédit Bail
- Responsables juridiques et contentieux
- Responsables du recouvrement des créances
- Responsables commerciaux, Comité crédit
- Credit & Risk Manager
- Magistrats, Avocats, Huissiers de justice
- Juristes d'entreprise
- Toute entreprise concernée par l'octroi des crédits, Etc.

DATE ET LIEU DE LA FORMATION

Du **22 au 24 mai 2019** à

**NOUBOU
INTERNATIONAL HOTEL
DOUALA-CAMEROUN**

COÛT DE LA FORMATION

- ✓ Le coût par participant s'élève à un montant de : **500 000 FCFA HT (Cinq cent mille FCFA, Payable Hors Taxes)**
- ✓ **Réduction de 5% pour 02 inscrits, 10% pour 03 inscrits**

REFERENCES DE L'ANIMATEUR

- ✓ Me Charlemagne NAKONG, Avocat au Barreau du Cameroun
- ✓ Mr Joseph ELABA, juge au Tribunal de Grande Instance de Douala
- ✓ Plus de 22 années d'expérience en pratique du droit OHADA

Contact et Réservation : Mme Suzanne NAKONG, Directrice CABINET I.S.M-CAMEROUN situé au 3^e étage Immeuble Nobra, Douala-Akwa
Tel : (00237) 699 84 27 50 / 673 07 49 67 E-mail : ismconseil1@yahoo.fr Site Web : www.cabinet-ism.cm

PLAN DU SEMINAIRE

I – LE REGIME JURIDIQUE DU PACTE COMMISSOIRE

I.1- Nature juridique du pacte commissoire

- a) Caractère contractuel du pacte commissoire
- b) Caractère accessoire du pacte commissoire

I.2- Domaines d'application du pacte commissoire

- a) Les sûretés mobilières
 - Les meubles corporels concernés par le pacte commissoire
 - Les meubles incorporels susceptibles d'être concernés par le pacte commissoire
- b) Les sûretés immobilières; L'hypothèque conventionnelle : cadre d'application du pacte commissoire en matière immobilière
 - Les conditions tenant au constituant
 - Les conditions tenant à l'immeuble

II – LA FORME DU PACTE COMMISSOIRE

- a) Nature de l'écrit, support du pacte commissoire
- b) Contenu du pacte commissoire
- c) Publicité du pacte commissoire

III – LES CONDITIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE COMMISSOIRE

- c) La défaillance du débiteur
 - Notion de défaillance du débiteur
 - Le défaut d'exécution de l'obligation principale
 - La constatation du défaut d'exécution de l'obligation principale

- a) Les conditions tenant à la créance
 - Le caractère certain et liquide de la créance
 - Le caractère exigible de la créance
- b) L'évaluation du bien donné en garantie
 - L'obligation de faire évaluer le bien
 - Valeur de la décision d'évaluation

IV – EFFICACITE DE LA REALISATION DU PACTE COMMISSOIRE

- a) Mécanisme d'attribution du bien hypothéqué (Le transfert de la propriété)
 - Les actes nécessaires au transfert conventionnel du bien
- b) Règlement du conflit entre le créancier attributaire et les autres créanciers hypothécaires
- c) Sort des créanciers non attributaires du bien
 - En cas d'attribution selon le rang de l'inscription de l'hypothèque
 - En cas d'attribution selon la date d'exigibilité de la créance
- d) L'opposabilité du pacte commissoire en présence d'une procédure collective

✂ CAS PRATIQUES, EVALUATION ET REMISE DES ATTESTATIONS

LES REFERENCES DU CABINET I.S.M-CAMEROUN

Les entreprises suivantes nous font régulièrement confiance:

N°	ENTREPRISES NATIONALES (CAMEROUN)	N°	ENTREPRISES ETRANGERES (AFRIQUE & EUROPE)	N°	ENTREPRISES ETRANGERES (suite)
1	DIRECTION NATIONALE DES ASSURANCES / MINFI	1	SUNU PARTICIPATIONS - FRANCE	42	SAFER - TOGO
2	CHANAS ASSURANCES S.A	2	BGFI BANK - CONGO	43	SUNU ASSURANCES VIE - NIGER
3	NSIA ASSURANCES-CAMEROUN	3	BCI BANK - CONGO	44	SUNU ASSURANCES IARD - NIGER
4	ACTIVA ASSURANCES	4	NSIA ASSURANCES - CONGO	45	SAHAM ASSURANCES - NIGER
5	ACIVA FINANCES	5	ASSURANCE ET REASSURANCE - CONGO	46	SNAR LEYMA - NIGER
6	BENEFICIAL GENERAL INSURANCE	6	ASSURANCE GENERALE DU CONGO « AGC -CONGO »	47	CAREN S.A-NIGER
7	ZENITHE INSURANCE	7	ALLIANZ CONGO ASSURANCES	48	NIA ASSURANCE - NIGER
8	SUNU ASSURANCES VIE-CAMEROUN	8	L'AFRICAINNE DES ASSURANCES - CONGO	49	NSIA ASSURANCE - MALI
9	ATLANTIQUE ASSURANCE IARD	9	CONGOLAISE DE BANQUE	50	SAHAM ASSURANCE IARD - MALI
10	AGC -CAMEROUN	10	FONDS DE PREVOYANCE MILITAIRE - COTE D'IVOIRE	51	SAHAM ASSURANCE VIE - MALI
11	PRO ASSUR	11	DIRECTION NATIONALE DES ASSURANCES - COTE D'IVOIRE	52	SUNU ASSURANCES IARD - MALI
12	GIGASSUR	12	SAHAM ASSURANCES - COTE D'IVOIRE	53	NALLIAS S.A - MALI
13	AES-SONEL	13	NSIA PARTICIPATIONS - COTE D'IVOIRE	54	ATLANTIQUE ASSURANCE - MALI
14	TOTAL - CAMEROUN	14	NSIA ASSURANCES - COTE D'IVOIRE	55	LES ASSURANCES BLEUES CNAR-MALI
15	CIMENCAM	15	NSIA BANK - COTE D'IVOIRE	56	ASSURANCE LAFIA - MALI
16	MTN - CAMEROUN	16	SERENITY S.A - COTE D'IVOIRE	57	SBN ASSURANCES - MALI
17	ORANGE - CAMEROUN	17	SUNU ASSURANCES VIE-COTE D'IVOIRE	58	SONAVIE - MALI
18	BOLLORE AFRICA LOGISTICS	18	SUNU SERVICES - COTE D'IVOIRE	59	SONAR - BURKINA FASO
19	B.A.T - CAMEROUN	19	ATLANTIQUE ASSURANCES - COTE D'IVOIRE	60	SAHAM ASSURANCE -BURKINA FASO
20	GUICHET UNIQUE	20	NCA Re - COTE D'IVOIRE	61	CIF ASSURANCE VIE - BURKINA FASO
21	CAMRAIL	21	WAICA Re - COTE D'IVOIRE	62	JACKSON ASSURANCE -BURKINA FASO
22	CORLAY S.A	22	SIDAM - COTE D'IVOIRE	63	LACSOFT - BURKINA FASO
23	BEAC	23	SAAR VIE - COTE D'IVOIRE	64	UAB VIE - BURKINA FASO
24	COBAC	24	L'AFRICAINNE DES ASSURANCES - COTE D'IVOIRE	65	MINISTERE DES FINANCES - BENIN
25	BICEC	25	GTAC2A VIE - COTE D'IVOIRE	66	FEDAS - BENIN
26	AFRILAND FIRST BANK	26	DIRECTION NATIONALE DES ASSURANCES - GABON	67	L'AFRICAINNE DES ASSURANCES-BENIN
27	NFC BANK	27	OGAR ASSURANCES - GABON	68	GENERALE DES ASSURANCES - BENIN
28	CBC (Commercial Bank of Cameroun)	28	OGAR VIE - GABON	69	ASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE -BENIN
29	TRADEX	29	ASSINCO - GABON	70	NSIA ASSURANCES-BENIN
30	CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL CAMEROUN	30	AXA - GABON	71	BSIC BANK - CENTRAFRIQUE
31	PERENCO	31	SAHAM ASSURANCE - GABON	72	DNA - CENTRAFRIQUE
32	CSPH	32	ASSUREURS CONSEIL REUNIS - GABON	73	SUNU ASSURANCES IARD -CENTRAFRIQUE
33	ALIOS FINANCE - CAMEROUN	33	SCG Ré - GABON	74	SAHAM ASSURANCES-SENEGAL
34	LABORATOIRES BIOPHARMA S.A	34	ASSURANCES DU GABON	75	ASKIA ASSURANCES - SENEGAL
35	BUREAU CARTE ROSE CEMAC	35	SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE « SONAS » - RDC	76	SONAM-SENEGAL
36	ACEP-CAMEROUN	36	STAR NATIONALE -TCHAD	77	SUNU ASSURANCE IARD - SENEGAL
37	ADVANS	37	CICA RE - TOGO	78	RADIANT INSURANCE COMPANY - RWANDA
38	EUROPE AFRIQUE INTERIM	38	SUNU ASSURANCES IARD - TOGO	79	NASR - MAURITANIE
39	CREDIT DU SAHEL	39	SUNU ASSURANCES VIE - TOGO	80	NSIA ASSURANCES - GUINEE
40	COMECI	40	SAHAM ASSURANCE - TOGO	81	SUNU ASSURANCES - GUINEE
		41	GTAC2A VIE - TOGO	82	SOCABU - BURUNDI

Dernière date de mise à jour : 18/04/2019

Contact et Réservation : Mme Suzanne NAKONG, Directrice CABINET I.S.M-CAMEROUN situé au 3^e étage Immeuble Nobra, Douala-Akwa
 Tel : (00237) 699 84 27 50 / 673 07 49 67 E-mail : ismconseil1@yahoo.fr Site Web: www.cabinet-ism.cm